ISSN: 1830-9984

European Union Agency for Fundamental Rights
Agentur der Europäischen Union für Grundrechte
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

Activités en 2007

European Union Agency for Fundamental Rights
Agentur der Europäischen Union für Grundrechte
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

Activités en 2007

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (*):
00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (http://europa.eu).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2009

ISBN 978-92-9192-228-4

© Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2009
Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source

Printed in Belgium

Imprimé sur papier blanchi sans chlore

Avant-propos

Copyright: FRA/Wolfgang Voglhuber

Anastasia Crickley,
présidente du conseil d'administration de la FRA

Constantinos Manoloupolos,
directeur faisant fonction de la FRA

Les événements de 2007 ont une fois de plus démontré que les sociétés et les dirigeants politiques européens doivent continuer à combattre fermement les inégalités existantes, la criminalité raciste et l'exclusion sociale des membres défavorisés de la société. 2007 a été une année fort chargée pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) qui a succédé à l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC). Les priorités de travail de l'Agence se sont concentrées sur la collecte et l'analyse de données secondaires, sur la recherche, les activités de communication et de coopération, dans le but de soutenir le développement de politiques et de pratiques efficaces.

Le 15 février 2007, le Conseil a adopté le règlement (CE) No 168/07 instituant L'agence européenne des droits fondamentaux. L'Agence a vu le jour le 1er mars 2007. Cette évolution traduit une meilleure prise de conscience des décideurs, qui perçoivent mieux l'importance de la collecte de données fiables, du développement d'analyses comparatives solides et de l'organisation de recherches transitionnelles sur les droits fondamentaux dans l'élaboration de politiques et de mesures fondées sur des éléments tangibles. L'extension du travail de recherche au-delà du problème du racisme et de l'intolérance qui y est associée permettra de fournir à l'UE de nouvelles informations consolidées sur les points critiques associés aux droits fondamentaux.

La transformation de l'EUMC en Agence des droits fondamentaux offre aussi l'occasion de faire le point sur les activités passées qui, une fois de plus, ont eu en 2007 une incidence notable sur l'élaboration des politiques de lutte contre le racisme. L'Agence a contribué à renforcer la sensibilisation aux phénomènes de discrimination et de xénophobie existants dans les États membres de l'UE. Ses rapports ont permis de comparer dans une certaine mesure la situation dans différents pays de l'UE, et ils ont mis en évidence une évolution pluriannuelle au sein des pays. Ses conclusions et opinions, telles qu'elles ressortent de ces rapports, ont alimenté le processus d'élaboration des politiques de l'UE et ont éclairé les travaux du Parlement européen, du Conseil et de la Commission. La société civile a pu s'appuyer sur les observations de la FRA pour souligner les inégalités existantes et encourager les parties prenantes à réagir.

Mais le travail de l'Agence insiste aussi sur les points positifs, en mettant en lumière les solutions pratiques apportées à bon nombre de problèmes que d'aucuns jugent insolubles. En soulignant les bonnes pratiques en vigueur, la FRA a cherché à démontrer aux décideurs de l'UE que les politiques et les mesures de non-discrimination sont non seulement souhaitables et imposées par les directives de l'UE, mais qu'elles sont aussi réalisables et qu'elles présentent des avantages en pratique pour la société dans son ensemble.

Le principal défi posé à l'Europe pour l'avenir est de promouvoir une société ouverte à tous, fondée sur le respect de et l'adhésion aux droits fondamentaux, à la diversité et à l'égalité. Nous sommes persuadées que la nouvelle Agence poursuivra le travail de l'EUMC et aura la capacité d'intensifier son appui à cette Europe que nous pourrons tous partager sur un pied d'égalité et dont nous pourrons tous être fiers.

Nous souhaitons remercier le conseil d'administration et le personnel de l'Agence pour leur soutien, leur engagement et les travaux importants qu'ils ont réalisés.

Anastasia Crickley,
présidente du conseil d'administration de la FRA

Constantinos Manoloupolos,
directeur faisant fonction de la FRA

Table des matières

Qu'est-ce que la FRA et comment fonctionne-t-elle? 7
- **La création de l'Agence 7**
- **Le rôle de l'Agence 9**

Recherche et collecte de données secondaires 11
- **Collecte de données au niveau national 13**
- **Mener des recherches et améliorer la comparabilité des données 15**
- **Comparabilité des données 18**
- **Développement de ressources publiques de documentation 18**

Soutien aux politiques efficaces de lutte contre le racisme et à la promotion des droits fondamentaux 20
- **Collaboration avec les institutions de l'UE, les États membres et les autres parties prenantes 21**
  - Collaboration avec le Parlement européen (PE) 21
  - Collaboration avec la Commission européenne 22
  - Collaboration avec le Conseil et les États membres 23
  - Collaboration avec les organisations intergouvernementales 23
  - Collaboration avec le Conseil de l'Europe 24
  - Collaboration avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) 24
  - Collaboration avec les Nations unies (NU) 25
- **Politiques d'information en relation avec des problèmes spécifiques 25**
  - Les communautés musulmanes 25
  - La communauté rom 26
  - Autres travaux de politique 27

Activités de coopération et de sensibilisation 28
  - La coopération avec la société civile 28
  - Table ronde européenne 29
  - Participation de la FRA aux manifestations de la société civile 29
  - Coopération avec les agences communautaires et autres 29
- **Sensibilisation 30**
- **Informations publiques et communication 31**
  - Inauguration de l'Agence des droits fondamentaux 31
  - Equal Voices et bulletin de la FRA 31
  - La coopération avec les médias 31
  - Site web de la FRA (http://www.fra.europa.eu) 32

ANNEXES **33**
Structure et dotation en personnel de la FRA **33**
Bureau exécutif 34
Directeur 35
Le personnel de la FRA 35
Aspects financiers et comptabilité **38**
Recettes 38
Dépenses 38
Publications 2007 **40**
Manifestations et réunions organisées ou coorganisées par la FRA en 2007 **43**
Manifestations et réunions auxquelles la FRA a participé en 2007 **45**
Publications de la FRA ayant fait l'objet du plus grand nombre de téléchargements en 2007 **46**

Qu'est-ce que la FRA et comment fonctionne-t-elle?

La création de l'Agence

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)[1] est l'une des agences de l'UE qui ont été créés pour soutenir les institutions et les États membres de l'UE dans l'application de la législation européenne. Ces agences apportent une réponse à une volonté de décentralisation géographique et au besoin de réaliser de nouvelles tâches de nature juridique, technique et/ou scientifique.

Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales est une valeur commune partagée par l'ensemble des États membres de l'UE. Selon l'article 6, paragraphe 2 du traité sur l'UE: «L'Union respecte les droits fondamentaux, tels qu'ils sont garantis par la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950, et tels qu'ils résultent des traditions constitutionnelles communes aux États membres, en tant que principes généraux du droit communautaire».

Les droits fondamentaux sont donc la fondation de l' l'Union européenne. La protection et la promotion des droits fondamentaux sont des objectifs clés de l'intégration européenne. Plusieurs outils existent pour garantir ces droits. L' un des plus connus est peut-être la Charte des droits fondamentaux proclamée par les dirigeants de l'Union européenne (UE) en décembre 2000, qui réaffirme les droits tels qu'ils découlent des traditions constitutionnelles et des obligations internationales communes aux États membres, à la Convention européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe et à la jurisprudence de la Cour de justice européenne et la Cour européenne des Droits de l'Homme. La Charte, qui dispose que les peuples de l'Europe ont décidé de partager un avenir pacifique fondé sur des valeurs communes, «se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'État de droit».

En décembre 2003, le Conseil européen a décidé d'étendre les attributions de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes pour le convertir en Agence des droits fondamentaux. Cette décision a mis fin à un long débat lors duquel les parties prenantes ont largement soutenu le projet de créer une telle Agence. En juin 1999, le Conseil européen de Cologne avait suggéré d'examiner la nécessité d'une Agence pour les droits de l'homme et la démocratie, une idée soutenue par le Parlement européen. Après une vaste consultation publique[2], la Commission européenne a publié une proposition concernant l'Agence des droits fondamentaux en juillet 2005. Enfin, le Conseil a adopté le règlement (CE)

1 La FRA a été instituée par le règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil du 15 février 2007 (JO L 53/1, 22 février 2007), ci-après dénommé «le règlement».

2 La Commission européenne a lancé une consultation publique, par voie d'une communication présentée le 25 octobre 2004. Le 25 janvier 2005, la Commission a poursuivi la consultation publique par le biais d'une audition publique, ouverte par Franco Frattini, vice-président de la Commission européenne, Luc Frieden, ministre luxembourgeois de la justice, et Jean-Louis Bourlanges, président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen.

n° 168/2007 du 15 février 2007 portant création d'une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne à Vienne, en Autriche. Le lancement de l'Agence a eu lieu le 1er mars 2007 à Vienne avec la participation du président et de vice-président de la Commission, du chancelier autrichien et de son ministre des affaires étrangères, ainsi que du ministre allemand de la justice et du secrétaire général du Conseil de l'Europe.

Le président José Manuel Barroso a déclaré: «La Commission européenne est fermement résolue à promouvoir le respect des droits fondamentaux au niveau de l'UE. L'établissement de l'Agence des droits fondamentaux est un pas en avant sur la voie qui consiste à doter l'Union européenne de l'expertise dont elle a besoin pour lutter avec succès contre la discrimination. Je suis convaincu que, lorsque l'Agence sera pleinement opérationnelle, elle constituera un atout précieux pour la Commission et les autres institutions de l'UE. Loin de faire concurrence aux travaux menés ailleurs, elle viendra au contraire les compléter par son activité».

Le vice-président Frattini a lui aussi salué chaleureusement la création de l'Agence, indiquant: «Il nous faut promouvoir les droits fondamentaux si nous voulons bâtir une Europe dont nous pouvons tous être fiers; une Europe riche de sa diversité, dont les citoyens vivent intégrés et côte à côte dans une société débarrassée des inégalités entre les sexes, les races, etc. Nos concitoyens y sont largement favorables, puisqu'une récente étude montre que 73 % d'entre eux souhaitent davantage de décisions au niveau de l'Union sur la promotion et la protection des droits fondamentaux. La nouvelle agence sera l'un des instruments clés à cet égard».

L'Agence des droits fondamentaux succède à l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC). Prenant appui sur le travail de celui-ci, elle va toutefois au-delà puisqu'elle remplit trois fonctions essentielles: recueillir des informations et des données, formuler des conseils à l'intention de l'Union européenne et de ses États membres, et stimuler le dialogue avec la société civile afin de sensibiliser davantage le public aux droits fondamentaux.

Au cours de l'année 2007, l'Agence s'est préparée pour remplir ses fonctions étendues et, début 2008, le Conseil de l'UE a adopté son cadre pluriannuel définissant ses domaines d'activité précis pour la période 2007-2012, alors que son conseil d'administration a choisi le directeur de l'Agence. Pendant l'année 2007, alors que le cadre pluriannuel n'était pas encore en place, l'Agence s'est concentrée sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tout en se préparant pour ses fonctions étendues et en commençant les recherches dans les domaines de la discrimination basée sur l'orientation sexuelle et des droits de l'enfant en réponse aux requêtes spécifiques du Parlement européen et de la Commission européenne. Celles-ci seront abordées plus en détails dans la section relative au travail de recherche.

Le rôle de l'Agence

La mission de l'Agence est de fournir aux institutions et aux autorités compétentes de la Communauté et des États membres une assistance et des compétences en matière de droits fondamentaux aux fins de la mise en œuvre du droit communautaire et de les aider à prendre des mesures et à définir les actions appropriées. Pour atteindre cet objectif, l'Agence développe ses activités conformément aux missions principales suivantes:

- collecter, analyser et diffuser des informations et des données objectives et fiables;
- mettre au point des méthodes et des normes visant à améliorer la qualité et la comparabilité des données au niveau européen;
- réaliser ou faciliter des recherches et enquêtes dans le domaine des droits fondamentaux;
- formuler et publier des conclusions et avis sur des sujets spécifiques, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Parlement européen, du Conseil ou de la Commission;
- favoriser le dialogue avec la société civile.

Les tâches de l'Agence sont réalisées dans le cadre de son programme de travail annuel, qui est rédigé sur la base d'un cadre pluriannuel en cinq ans, qui a été adopté par le Conseil après consultation du Parlement européen le 28 février 2008. Conformément au règlement de base, l'Agence doit continuer à couvrir les phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'anti-sémitisme en tant qu'éléments essentiels pour la protection des droits fondamentaux.

La FRA travaille en étroite collaboration avec d'autres institutions et organismes actifs aux niveaux national et européen, et renforcera sa coopération avec le Conseil de l'Europe. De plus, la FRA s'engagera activement dans la société par le biais de la création d'une plateforme des droits fondamentaux.

Quatre instances composent l'Agence:

- un directeur responsable de la gestion quotidienne de l'Agence et de la préparation et la mise en œuvre de son programme de travail annuel;
- un conseil d'administration chargé de s'assurer que l'Agence fonctionne efficacement, ainsi que de la rédaction du projet de budget et du programme de travail annuel et de la surveillance de leur mise en œuvre;
- un bureau exécutif qui aide le conseil d'administration;

- un comité scientifique responsable de la qualité scientifique du travail de l'Agence.

- Le champ d'action géographique de la FRA couvre l'UE et ses 27 États membres. De plus, elle peut s'ouvrir à la participation de pays candidats en tant qu'observateurs, suite à une décision du conseil d'association pertinent déterminant la nature, l'étendue et les modalités de leur participation au travail de l'Agence. Le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission, peut décider d'inviter un pays avec lequel un accord de stabilisation et d'association a été conclu par la Communauté européenne à participer à l'Agence en tant qu'observateur.

Recherche et collecte de données secondaires

Le gros du travail de l'Agence par le passé, en tant qu'EUMC, se concentrait sur le racisme et la xénophobie. Lorsque l'EUMC est devenu la FRA en 2007, son champ d'action s'est graduellement développé pour couvrir les autres problèmes liés aux droits fondamentaux, en réponse aux requêtes spécifiques du Parlement européen et de la Commission européenne.

Une des missions principales de l'Agence est de collecter des données et des informations au niveau national pour développer des analyses comparatives qui permettront de mieux comprendre les phénomènes du racisme, de la xénophobie et des intolérances qui y sont associées. Elle a principalement essayé d'y parvenir en améliorant la qualité des données et des informations disponibles au niveau de l'Union européenne pour permettre une prise de décisions informée, fondée sur des éléments tangibles et donc plus efficace. Ces données et ces informations forment la base de bon nombre de ses recherches et analyses comparatives. Ses données et ses informations alimentent le réservoir de données disponibles au niveau international pour des organismes œuvrant à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne.

L'Agence a développé des connaissances basées sur des données et des informations qui n'étaient pas disponibles auparavant au niveau européen. Comme d'autres chapitres de ce rapport le soulignent, les données et les informations ainsi que les méthodes utilisées par la FRA pour recueillir celles-ci ont influencé le développement de la collecte de données par d'autres organismes internationaux et ont contribué à établir des normes pour rassembler des données au niveau national et international. La FRA a poursuivi ses efforts pour améliorer les principes directeurs de la collecte des données et pour sensibiliser les décideurs politiques aux avantages de ces principes. Comme les informations reprises ci-dessous le soulignent, au cours de 2007, la FRA a été active dans plusieurs domaines afin de recueillir des données sur la discrimination raciale au niveau de l'emploi, de l'éducation et du logement, d'assurer le suivi des développements de la législation et de mettre à disposition une vue d'ensemble de la situation des actes de violence et de criminalité racistes. Les soins de santé ont été inclus à la collecte de données comme nouveau domaine thématique en 2007. Tous ces éléments offrent à l'Union une vue générale et une analyse comparative des phénomènes racistes.

Le règlement de l'Agence spécifie que les données secondaires collectées doivent être «objectives, fiables et comparables». Le terme «objectives» indique que les informations doivent être collectées avec autant de rigueur scientifique que possible, conformément aux canons de la méthodologie de science sociale. Le terme «fiables» peut avoir plusieurs significations. Par exemple, une d'entre elles peut être associée à une utilisation plus «quotidienne», alors qu'une autre fait plus spécifiquement référence à la méthodologie de science sociale. Le sens le plus commun du terme considère les données comme «fiables» si elles sont précises et ne présentent pas une image trompeuse de ce qu'elles tentent de décrire. Toutefois,

dans la littérature de la méthodologie de science sociale, le concept de «fiabilité» dans la recherche associe l'idée de «multiplication», à savoir la supposition que, si une recherche est répétée dans les mêmes conditions sur un échantillon similaire de répondants, elle produira des résultats similaires. L'Agence aspire raisonnablement à collecter des données qui sont fiables au sens de ces deux définitions. Pour assurer que les données secondaires collectées présentent une image précise de ce qu'elles sont censées décrire, des orientations précises et communes sont proposées par l'Agence aux contractants pour les aider à collecter les données requises et à fournir les informations contextuelles nécessaires qui permettront à l'Agence d'évaluer leur validité, leur fiabilité et leur pertinence. Les orientations sont discutées de manière exhaustive avec les contractants lors de réunions qui incluent également des sessions de formation. De plus, la précision et la qualité des données secondaires sont soigneusement examinées et vérifiées par des experts internes et, si aucune expertise interne n'est disponible, elles le sont par des experts externes spécialisés.

Le terme «comparables» pose plus de problèmes que les deux autres. Les unités entre lesquelles des comparaisons doivent être faites sont les États membres de l'UE. L'Agence a publié de nombreuses données sur les États membres, des données qui sont comparatives au sens de la description, de l'analyse et du commentaire des similarités et des différences en matière d'occurrence, entre autres, des incidents et des stratégies entre les États membres. Toutefois, ces informations sont rarement directement comparables, dans la mesure où les données sont collectées selon des méthodologies différentes et sur la base de définitions juridiques différentes. Les rapports de l'Agence ont largement contribué à sensibiliser au besoin de convergence des procédures administratives des États membres, des méthodes de collecte de données et des définitions utilisées dans les différents États membres, pour que les données officielles deviennent intrinsèquement plus comparables. Les messages ont été disséminés chaque année au cours d'ateliers et de conférences au sein de l'UE, ainsi que lors de réunions régulières avec des officiers ministériels des États membres et lors de présentations parlementaires.

Plus directement, dans le cadre de ce processus, en 2007, l'Agence a poursuivi son étroite collaboration avec des organismes tels qu'EUROSTAT et avec le groupe de travail de la Commission sur la collecte de données mesurant l'ampleur et l'impact de la discrimination. Cette dernière collaboration a permis à la Commission européenne de publier, en 2007, le «Manuel européen sur les données relatives à l'égalité», qui s'est largement basé sur l'expérience de collecte de données de la FRA pour sensibiliser les décideurs à la nécessité de meilleures données.

Pour compenser la raréfaction des données statistiques comparables au niveau national, l'Agence a peu à peu commencé à concevoir et à mettre en œuvre des projets de recherche de plus en plus ambitieux qui intègrent la comparabilité, dans la mesure autorisée par ses ressources humaines et financières. Les recherches peuvent être complétées par des statistiques officielles et peuvent surmonter bon nombre des problèmes décrits ci-dessus. Les projets de recherche peuvent être conçus pour inclure des catégories sensibles, telles que la «race» ou l'origine ethnique ou nationale, qui sont souvent si difficiles à trouver et à utiliser dans les

statistiques existantes. Les recherches peuvent identifier l'importance de variables qui ne sont pas visibles dans les statistiques officielles et peuvent produire une série d'informations sur les différents types de discrimination, et ses différentes manifestations ainsi que les endroits où elle se manifeste.

Les projets de recherche de l'Agence utilisent une méthodologie scientifique commune, appliquée dans tous les États membres, pour produire des données primaires de nature directement comparable. Ces recherches incluent l'étude des attitudes des majorités envers les minorités, l'étude de l'expérience du racisme et de la discrimination par les minorités et les attitudes envers la discrimination et la victimisation.

Collecte de données au niveau national

Depuis 2000, l'Agence passe des marchés avec différents types d'organisations au sein des États membres pour la collecte des données et des informations pertinentes à utiliser comme base pour ses analyses comparatives. Ces organisations ont formé le RAXEN, la source des données et des informations de l'Agence au niveau national pour ce qui concerne le racisme et la xénophobie. Le RAXEN est composé de différentes organisations, par exemple des organismes œuvrant en faveur de l'égalité, des instituts pour les droits de l'homme, des centres universitaires de recherche et des ONG antiracisme. Le RAXEN est une initiative unique et avant-gardiste de collecte systématique de données et d'informations secondaires fiables à partir de sources gouvernementales et non gouvernementales sur la base des orientations communes. Les points focaux nationaux sont sélectionnés au moyen d'un appel d'offres et sont engagés par l'Agence pour fournir des données et des informations dans une série de formats de compte rendu à des intervalles différents. Ils travaillent étroitement avec d'autres acteurs clés au niveau national pour s'assurer que la collecte de données soit exhaustive. L'Agence coordonne et surveille le travail et les activités du RAXEN, par le biais de réunions, de formations et de communications fréquentes par e mail et téléphone.

La collecte de données par le RAXEN couvre principalement la discrimination ethnique dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et du logement. En 2007, la discrimination ethnique dans les soins de santé a été introduite. Les rapports nationaux couvrent également les développements concernant la législation antidiscrimination et les données officielles et officieuses relatives à la violence et à la criminalité racistes en se concentrant particulièrement sur les incidents d'antisémitisme et d'islamophobie. Ils soulignent également les «bonnes pratiques» et les initiatives positives de lutte contre le racisme des gouvernements et de la société civile.

En 2007, les membres du réseau RAXEN ont régulièrement contribué au travail de l'Agence à l'aide de différents outils de compte rendu:

- les rapports de collecte de données du RAXEN, qui ont servi de base principale à la rédaction du «Rapport sur le racisme et la xénophobie dans les États membres

de l'UE» et du rapport annuel 2008 de l'Agence; de plus, ces ressources sont utilisées dans la base de données InfoBase;

- les bulletins bimestriels du RAXEN, produits en 2007, ont présenté des rapports sur les développements politiques, les enquêtes et les recherches importantes, les données statistiques et d'autres informations reprises dans le bulletin de la FRA. Ils ont également été utilisés pour maintenir à jour la base de données InfoBase de la FRA;

- à la fin de l'année 2007, deux rapports complémentaires sur la situation concernant la xénophobie et la discrimination anti-Roms en Italie et en Roumanie ont été rédigés pour servir de bases à des recherches et des analyses ultérieures.

Sur la base des données secondaires qui ont été systématiquement collectées et analysées depuis 2000 et pour évaluer le développement dans le temps des phénomènes racistes et xénophobes, ainsi que les politiques européennes et nationales pour lutter contre ceux-ci, en 2007, l'Agence a préparé et publié un rapport présentant un aperçu intitulé «Tendances et évolution de 1997 à 2005: combattre la discrimination ethnique et raciale et promouvoir l'égalité dans l'Union européenne». Cette publication propose un aperçu unique et concis des tendances de la lutte contre le racisme au sein de l'UE sur plusieurs années.

En 2007, suite à l'extension des attributions de l'Agence pour couvrir d'autres droits fondamentaux et pour améliorer la capacité de la FRA pour les analyses juridiques et la collecte de données judiciaires, notamment les statistiques et la jurisprudence, un groupe d'experts juridiques, ressemblés sous le nom FRALEX *(Fundamental Rights Agency Legal Experts)*, a été mis en place avec des équipes dans chaque État membre qui peuvent rédiger rapidement des rapports juridiques sur lesquels peuvent se baser les analyses comparatives de l'Agence. Les experts ont été identifiés et engagés sur la base d'un appel d'offres pour des experts juridiques hautement qualifiés dans le domaine des droits fondamentaux pour tous les États membres de l'UE. Ils fourniront à l'Agence des études juridiques, des rapports et des données judiciaires pertinentes, telles que des statistiques et des cas de jurisprudence.

À la fin de l'année 2007, les experts juridiques ont commencé la préparation de leur travail sur les instruments juridiques nationaux et européens et leur efficacité en matière d'homophobie et de discrimination sur base de l'orientation sexuelle. L'analyse juridique s'intégrera dans l'un des principaux projets en cours de l'Agence, une étude comparative de la situation de l'homophobie et de la discrimination sur base de l'orientation sexuelle au sein de l'UE.

Engagement de pays candidats: le projet RAXEN_CT

Au cours de l'année 2006, l'Agence a mis en œuvre le projet RAXEN_BR, qui était financé par la DG Élargissement avec l'objectif de développer la collecte de données et les capacités de compte rendu des organisations de la société civile

dans les pays candidats, la Bulgarie et la Roumanie . De cette manière, l'Agence s'est positionnée pour intégrer immédiatement et complètement les nouveaux États membres à ses activités de collecte de données en engageant des organisations comme points focaux nationaux pour ces deux pays.

Au cours de l'année 2007, la FRA s'est engagée dans un projet similaire, une nouvelle fois financé par la DG Élargissement. L'objectif du projet RAXEN_CT était double: d'une part, améliorer l'expertise et l'expérience des organisations de société civile locales de Croatie et de Turquie en matière de collecte de données et de compte rendu des problèmes de racisme, de xénophobie et d'intolérances qui y sont associées et, d'autre part, développer les capacités d'organismes de la société civile par des actions de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités, et ce afin de susciter une meilleure compréhension des politiques communautaires en matière de discrimination raciale et ethnique. Dans ce contexte, deux séries d'événements ont été organisées en Croatie et en Turquie en 2007. La première était composée de deux séminaires consacrés à la directive 2000/43/CE du Conseil (la directive relative à l'égalité raciale) organisés en juin. L'objectif était de familiariser la société civile et le gouvernement des deux pays avec les dispositions de la directive et de leur donner l'occasion de profiter de l'expérience des autres pays impliqués dans la transposition et la mise en œuvre de cette partie de la legislation communautaire. La deuxième série de séminaires était consacrée à la collecte de données dans le domaine du racisme et de la xénophobie. Ces séminaires avaient pour objectif de soutenir les capacités des acteurs locaux (p.ex. les ministères, les centres de recherche, les ONG) à collecter des données et à surveiller la discrimination et ses conséquences aux niveaux social, politique et institutionnel. Les événements, qui ont été organisés en étroite collaboration avec les délégations de la Commission européenne, ont connu un grand succès et ont été suivis par un large public d'officiels et de parties prenantes, notamment des acteurs de la société civile. Les comptes rendus ainsi que d'autres documents clés ont également été publiés en anglais et dans les langues nationales.

La future participation des pays candidats au travail de l'Agence et les éventuelles modalités respectives d'une telle participation seront déterminées par une décision du conseil d'association pertinent. Une telle décision est actuellement en préparation.

Mener des recherches et améliorer la comparabilité des données

La collecte de données secondaires souligne logiquement la raréfaction de données comparables. Pour améliorer la comparabilité et développer de nouvelles sources de données, l'Agence a lancé un certain nombre de projets de recherche en 2007 qui fourniront des données originales et comparables sur le racisme et la discrimination.

En 2007, le projet pilote sur les expériences de victimisation criminelle des immigrants et des minorités ethniques, mis en œuvre dans six États membres, a

été mené à bien. Sur la base des leçons tirées de ce projet pilote, l'Agence a lancé, fin 2007, une enquête d'envergure sur la discrimination et la victimisation au sein de l'UE examinant les expériences et les attitudes des immigrants et des autres minorités. Ce projet a été conçu pour connaître les expériences de victimisation criminelle des communautés «vulnérables», notamment les incidents de type raciaux, ethniques ou religieux. L'objectivité, la fiabilité et la comparabilité sont trois des éléments clés de cette enquête qui suit la méthodologie développée par l'enquête internationale sur les victimes de la criminalité (ICVS) en 1989 par les Nations unies. Un des principaux objectifs de l'enquête est d'essayer d'assurer, dans la mesure du possible, que ses résultats soient comparés avec les résultats des enquêtes existantes réalisées auprès des populations majoritaires (non minoritaires). Bien que les résultats de l'enquête permettent la comparaison des conclusions entre les différents groupes minoritaires au sein des différents États membres, il est également utile de faire une comparaison avec la population majoritaire pour que les réponses des minorités ne soient pas isolées. Cela permettra de déterminer s'il existe des similarités ou des différences marquées au sein des États membres entre les réponses des populations majoritaires et des populations minoritaires et de souligner si des réponses stratégiques doivent s'appliquer à certains États membres. Le sondage sera finalisé à la fin de l'année 2008 et couvrira un certain nombre de sujets, notamment la connaissance des droits (particulièrement la directive relative à l'égalité raciale), les expériences et les incidents liés à la discrimination, les inquiétudes relatives à la criminalité en général et aux crimes violents et à la persécution en particulier, les expériences relatives à la criminalité, les détails des incidents et les expériences relatives aux services de police.

En juin 2007, le Parlement européen a demandé à l'Agence[3] de développer un rapport comparatif sur la situation de l'homophobie et la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle au sein de l'UE. L'objectif de ce rapport est d'assister le Parlement européen pour discuter de la nécessité d'une directive couvrant tous les aspects de la discrimination répertoriés à l'article 13 du traité CE pour tous les secteurs abordés dans la directive 2000/43/CE relative à l'égalité raciale, à savoir l'éducation, la sécurité sociale, les soins de santé et l'accès aux biens et aux services. De plus, ce rapport apportera une contribution importante à l'évaluation d'impact réalisée par la Commission européenne, avec l'objectif d'explorer la possibilité de déposer un projet de directive qui inclurait ces domaines. Le projet comprend la collecte de données officielles et officieuses au niveau national dans tous les États membres de l'UE et les analyses comparatives au niveau européen de ces dernières années jusqu'à aujourd'hui, ce qui est nécessaire pour une bonne compréhension des sujets impliqués. Le projet examine également de façon comparative les instruments juridiques pertinents existants, les données judiciaires et la jurisprudence au niveau national et européen, qui seront publiés de façon autonome. Le rapport final rassemblera les données et les informations disponibles dans un document stratégique orienté qui mettra également en exergue les mesures et les initiatives positives des autorités publiques et de la société civile.

Sur la base d'une demande de la Commission européenne, l'Agence a également lancé une enquête sur les indicateurs permettant de mesurer la mise

3 Conformément à l'art. 4, par. 4c et d, et à l'art. 5, par. 3, du règlement, le Parlement européen, le Conseil ou la Commission européenne peut demander à l'Agence de réaliser, sous réserve que ses ressources financières et humaines le permettent, des recherches et enquêtes scientifiques, ainsi que de publier des conclusions et des avis sur des sujets thématiques spécifiques qui ne sont pas couverts par le cadre pluriannuel.

en œuvre, la protection, le respect et la promotion des droits de l'enfant au sein de l'Union européenne. Ce projet a pour objectif de développer une série d'indicateurs pour mesurer régulièrement la façon dont les droits de l'enfant sont mis en œuvre, protégés, respectés et promus au sein des États membres de l'UE. Le développement de ces indicateurs sera basé sur l'examen des sources disponibles, sur une consultation structurée avec des experts et des parties prenantes clés et sur une évaluation des ressources de données disponibles aux niveaux national, européen et international en ce qui concerne la comparabilité, les différences et d'autres domaines.

Dans le cadre de ses attributions sur le racisme et la xénophobie, l'Agence a, en 2007, commencé trois projets, qui doivent également être finalisés et publiés en 2008. Le premier projet «**Racisme et marginalisation sociale: parcours potentiels vers une radicalisation violente**» explore les parcours potentiels vers une radicalisation violente par le biais de sondages d'opinion auprès de jeunes musulmans dans les États membres sélectionnés. Le projet étudie la relation entre la discrimination et les abus racistes, la marginalisation sociale et le développement d'attitudes tendant vers la radicalisation violente dans cette branche de la population. Il est organisé en étroite collaboration avec la Commission européenne avec l'objectif de compléter l'enquête qualitative de celle-ci sur la radicalisation violente, réalisée sur la base d'entretiens. Le projet est conçu pour combler les lacunes courantes relatives aux thèmes associés des expériences qu'ont connues les jeunes en matière de racisme et de discrimination, de marginalisation, d'exclusion sociale et d'aliénation et d'attitudes engendrant la violence. Le deuxième projet, «**Combating ethnic profiling practices: good practice guide**» (Lutter contre les pratiques de profilage ethnique: guide de bonnes pratiques) tente d'examiner et de souligner les initiatives positives, notamment celles qui impliquent des partenariats entre plusieurs agences qui ont pour objectifs la lutte contre la racisme, l'assistance aux victimes et l'amélioration des relations des communautés avec les autorités publiques pertinentes. Le projet a également pour objectif de contribuer aux efforts pour parvenir à une coopération accrue au niveau européen dans le domaine de l'immigration et du contrôle des frontières et des douanes. De plus, le projet soutiendra les efforts déployés pour améliorer la dimension des droits de l'homme dans les initiatives de formation des services de police, soutenant notamment les initiatives de la FRONTEX et du CEPOL qui proposent des formations appropriées aux officiers des services de police et les efforts concernant le développement de garde-fous démocratiques dans une société européenne multiethnique et diversifiée. Enfin, le «**Pilot media project**» est une autre initiative pour améliorer la comparabilité des données. Il examinera la façon dont les migrants et les minorités sont représentés en analysant le contenu d'un échantillon de la presse écrite des États membres sélectionnés et étudiera en profondeur la façon dont les problèmes de diversité sont traités. Le projet développera également des ressources de formation pertinentes pour les journalistes.

Comparabilité des données

Un des objectifs du travail de recherche mené par l'Agence est d'améliorer la comparabilité des données entre les États membres. Les efforts d'amélioration de la comparabilité peuvent s'appliquer à différents niveaux. Tout d'abord, les rapports comparatifs (tels que celui lancé sur la situation de l'homophobie et la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle au sein de l'UE) jouent un rôle important pour cartographier les données disponibles dans les différents États membres, pour identifier les lacunes, pour expliquer les raisons pour lesquelles certaines choses ne sont pas comparables, pour trouver des ressources descriptives et qualitatives pour expliquer les différences de contexte national et leurs implications dans le manque de comparabilité actuel entre les données sur la discrimination dans les États membres.

Ensuite, l'Agence conçoit et met en œuvre des projets de recherche sur différents aspects du racisme et de la discrimination en y intégrant la comparabilité – p.ex. en utilisant une méthodologie commune appliquée aux différents États membres pour produire des données comparables sur la discrimination. On peut citer en exemple l'enquête sur la discrimination et la victimisation au sein des États membres de l'Union européenne qui examine les expériences et les attitudes des immigrants et des autres minorités.

Enfin, les rapports de l'Agence ont contribué à sensibiliser au besoin de convergence des procédures administratives des États membres, des méthodes de collecte de données et des définitions utilisées dans les différents États membres pour que les données officielles deviennent plus comparables. Dans le cadre de ce processus, la FRA a également coopéré étroitement avec des organismes tels qu'EUROSTAT et d'autres groupes de travail compétents de la Commission. Le personnel de l'Agence continue à participer aux réunions du groupe de travail de la Commission sur la collecte de données mesurant l'ampleur et l'impact de la discrimination, et avec le groupe de référence du Manuel européen sur les données relatives à l'égalité. Cette dernière collaboration a débouché sur la rédaction d'un Manuel européen sur les données relatives à l'égalité[4], qui est basé sur les expériences de collecte de données de la FRA pour sensibiliser les décideurs au besoin de meilleures données.

Développement de ressources publiques de documentation

Selon son règlement[5], la FRA a pour mission d'enregistrer et de disséminer les résultats de recherches qui lui sont communiqués par les États membres, les institutions de l'Union ainsi que les organes, organismes et agences de la Communauté et de l'Union, les centres de recherche, les organismes nationaux, les organisations non gouvernementales, les pays tiers et les organisations internationales et, en particulier, les organes compétents du Conseil de l'Europe. En 2007, les activités de documentation se sont concentrées sur la mise à jour, le développement et l'amélioration technique de la vaste base de données InfoBase de l'Agence, qui contient des données et des informations, pour tous les États membres de l'UE, sur

4 *Manuel européen sur les données relatives à l'égalité: Pourquoi et comment élaborer un socle national de connaissances sur l'égalité et la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle*, Commission européenne/ministère finlandais du travail, 2007.

5 Art. 4, par. 1a du règlement.

les discriminations ethniques dans l'emploi, l'éducation et le logement, ainsi que des instruments législatifs pertinents, et offre un aperçu de la situation et des données statistiques, lorsqu'elles sont disponibles, relatives à la criminalité et aux violences racistes. L'InfoBase contient également une compilation des initiatives positives (une sélection des projets dont l'objectif est de lutter contre la discrimination par le biais d'actions pratiques), ainsi qu'un ensemble de données uniques sur les cas de jurisprudence (une sélection des décisions/cas nationaux importants associés à la législation relative aux discriminations).

Soutien aux politiques efficaces de lutte contre le racisme et à la promotion des droits fondamentaux

Le travail d'information de l'Agence pour le développement de stratégies s'est poursuivi en 2007 et s'est concentré sur le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. La transition d'un organisme luttant contre les problèmes de racisme à un organisme offrant des conseils sur le sujet plus vaste des droits fondamentaux se fera graduellement.

L'Agence devra, entre autres nouvelles missions, mettre en place des réseaux et des mécanismes qui lui permettront de diriger plus efficacement sa contribution stratégique. Les deux premières réunions du nouveau groupe d'officiers de liaison nationaux ont été organisées. De plus, l'élargissement de la coopération avec les services de la Commission européenne et l'amélioration des relations avec les nouvelles structures du Conseil de l'Europe sont également nécessaires. Outre la coopération avec la société civile et les premières réunions avec les institutions nationales pour les droits de l'homme sur le sujet de l'Agence (voir ci-dessous dans Activités de coopération et de sensibilisation), la FRA a commencé à rassembler des suggestions pour un futur travail stratégique qui constituera la base des rubriques du programme de travail concernant les domaines thématiques prioritaires.

Le travail d'information de l'Agence pour le développement de stratégies s'est principalement adressé à l'Union européenne et particulièrement au Parlement européen, à la Commission européenne et au Comité des régions. Le rapport annuel de l'Agence et les résultats de ses recherches ont mis en exergue les problèmes liés aux directives relatives à l'égalité raciale, la situation des communautés rom et des Gens du voyage et de la communauté musulmane, la criminalité raciste et le système pénal, les médias et les problèmes liés à la diversité culturelle et la nécessité de réponses plus cohérentes et coordonnées par les gouvernements au niveau national. L'Agence a donc suivi ces problèmes jusque dans le contexte européen.

L'Agence a poursuivi son travail avec le Comité des régions par le biais du réseau de communautés locales (LCN) de l'Agence. Le LCN est un réseau constitué du Comité des régions et de représentants politiques des villes d'Aarhus (DK), d'Anvers (BE), de Bradford (UK), de Genk (BE), de Mannheim (DE), de Nantes (FR), de Sheffield (UK), de Rotterdam (NL) et de Turin (I). En 2007, la principale préoccupation du LCN a été d'assurer la cohésion communautaire et d'apporter une réponse aux besoins de la communauté musulmane.

Tout comme avec l'Union européenne, l'Agence a poursuivi son travail d'engagement avec le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Ce travail s'est concentré sur les problèmes de

discrimination contre les communautés rom et des Gens du voyage, sur la criminalité raciste et le maintien de l'ordre et sur l'islamophobie. La participation de l'Agence aux réunions inter-agences IGO permet de coordonner les actions et les activités portant sur des problèmes communs, d'éviter les doublons, de rechercher une valeur ajoutée et d'organiser des activités plus cohérentes en termes de stratégies et de définition des priorités.

Le travail de l'Agence est visible lorsque qu'il est repris dans de nombreux documents des institutions de l'UE et des gouvernements nationaux mais il peut également informer le développement de stratégies. L'impact du travail de l'Agence est visible dans le développement de la collecte de données comme composant du développement stratégique par les gouvernements, dans l'utilisation des données de l'Agence dans les prises de décisions politiques et dans le partage, entre différents acteurs, des bonnes pratiques et des initiatives identifiées par l'Agence au moyen de ses activités visant à orienter les mesures et les actions.

Collaboration avec les institutions de l'UE, les États membres et les autres parties prenantes

Collaboration avec le Parlement européen (PE)

Une des principales missions de l'Agence est de fournir expertise et conseils au Parlement européen, au Conseil et à la Commission européenne, sur des sujets liés à ses attributions. La FRA a participé à plusieurs auditions publiques et réunions en commission au PE et a contribué à des projets de rapport. Les rapports de l'EUMC/FRA ont souvent été cités dans des résolutions pertinentes du PE.

L'Agence a fait une contribution d'experts à un rapport servant de base à une résolution du PE sur l'application de la directive relative à l'égalité raciale (2000/43/CE). La FRA a fourni au rapporteur responsable du PE des informations sur des initiatives de sensibilisation et sur des cas de jurisprudence associés à la directive. La résolution du PE a fait référence aux conclusions de l'Agence et a appelé les États membres à collecter et à fournir à la FRA des «informations et des données pertinentes, fiables et comparables».[6]

La FRA a également fait une contribution d'experts à l'avis du PE relatif à la décision-cadre du Conseil concernant la lutte contre certaines formes et expressions du racisme et de la xénophobie par le biais du droit pénal. Sur la base du travail de l'Agence, le Parlement européen a adopté un rapport d'initiative invitant le Conseil à trouver un accord sur la décision-cadre proposée.[7] La FRA a envoyé un orateur à l'audition associée à ce rapport au Parlement européen.

6 Résolution du Parlement européen du 27 septembre 2007 sur l'application de la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique [2007/2094(INI)]. http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2007-0422+0+DOC+XML+V0//FR

7 Recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil du 21 juin 2007 sur l'évolution des négociations sur la décision-cadre concernant la lutte contre le racisme et la xénophobie [2007/2067(INI)] http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2007-0285+0+DOC+XML+V0//FR

L'Agence a été invitée à présenter son «Rapport sur le racisme et la xénophobie dans les États membres de l'UE» à la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures. La FRA a souligné les tendances actuelles et les progrès réalisés dans la lutte contre le racisme. Dans un même temps, elle a indiqué la nécessité d'entreprendre des actions de sensibilisation à la législation antidiscrimination. La réunion a également été l'occasion de présenter les membres du bureau exécutif de la FRA à cette commission qui est la principale interface de l'Agence au PE.

Collaboration avec la Commission européenne

L'Agence a poursuivi sa collaboration avec la Commission européenne, principalement dans les domaines politiques liés à la justice, à la liberté, à la sécurité et à la non discrimination. Elle s'est impliquée dans le travail entrepris par la Commission pour les communautés rom et des Gens du voyage et pour développer des indicateurs et des repères pour promouvoir l'égalité et lutter contre la discrimination raciale.

L'Agence a apporté sa contribution écrite au Livre blanc intitulé «Les minorités ethniques sur le marché du travail – Appel urgent pour une meilleure insertion sociale», publié par la Commission en décembre 2007. Elle a également apporté sa contribution écrite à la note d'informations sur les Roms adressée au groupe de commissaires chargés des droits fondamentaux. L'Agence a participé aux réunions du groupe consultatif pour l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous, du Groupe inter-services chargé de promouvoir la lutte contre le racisme et la xénophobie, du Groupe inter-services sur la question des Roms, du groupe d'experts chargé d'étudier les besoins politiques en matière de données sur la criminalité et la justice pénale – DG JLS, du sous-groupe d'experts chargé d'étudier les besoins politiques en matière de données sur le trafic des êtres humains et du Groupe de contact informel des organisations intergouvernementales sur les Roms, les Sintés et les Gens du voyage. L'Agence a également organisé une réunion de consultation avec le président du Groupe de haut niveau sur l'inclusion sociale des minorités ethniques.

L'Agence a également poursuivi son travail avec la Commission européenne en partenariat avec les agences communautaires dans le contexte de ses activités régionales Euromed, avec des participations aux réunions relatives aux médias et à la diversité culturelle. Les réunions ont complété la conférence intitulée «**Racisme, xénophobie et médias: vers le respect et la compréhension de toutes les religions et les cultures**» organisée conjointement par l'Agence, la Commission européenne et le gouvernement autrichien en mai 2006.

Collaboration avec le Conseil et les États membres

Chaque État membre a désigné un représentant gouvernemental faisant office de point de contact pour l'Agence dans l'État membre en question (officier national de liaison, NLO). Deux réunions ont été organisées avec les officiers nationaux de liaison pour s'accorder sur les modalités de la future coopération. Les officiers nationaux de liaison pourraient, entre autres, soumettre un avis sur le programme de travail annuel de la FRA au directeur de l'Agence.

La FRA a participé à une réunion du groupe de travail du Conseil de l'UE en charge des aspects relatifs à l'OSCE et au Conseil de l'Europe (COSCE) en novembre 2007. La FRA, le directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Christian Strohal, et le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg, ont été invités à discuter de l'éventuelle coopération.

L'Agence a également coopéré avec les présidences de l'Union européenne, qui ont été assumées par l'Allemagne au cours du premier semestre 2007 et par le Portugal au deuxième semestre. Elle a assisté à certains événements organisés par la présidence, tels que le Sommet de l'égalité (janvier 2007) qui a marqué le début de l'«Année européenne 2007 de l'égalité des chances pour tous» et lors duquel la FRA était représentée avec un stand d'information.

La FRA a également été invitée au Conseil «Justice et Affaires intérieures» en octobre 2007.

Collaboration avec les organisations intergouvernementales

Sur la base des relations établies par l'EUMC, la FRA a continué à coopérer avec des organisations intergouvernementales actives dans la lutte contre le racisme, notamment la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe, le bureau de l'OSCE pour les institutions démocratiques et les droits de l'homme (BIDDH) et le bureau du Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH). Bien que leurs attributions soient différentes, ces organisations partagent la même volonté de lutte contre le racisme. Des réunions inter-agences ont été organisées depuis 2004, avec l'objectif d'identifier des synergies, d'éviter les doublons et d'entreprendre des activités complémentaires. Une de ces réunions inter-agences a été organisée en 2007.

Les principaux domaines du travail inter-agences de la FRA étaient associés à: (1) l'échange d'informations, (2) la participation aux événements des autres agences, (3) à la vérification et la documentation croisées du travail des agences, et (4) aux activités conjointes, telles qu'un message commun pour la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Au cours de ces dernières années, cette coopération inter-agences a permis de réaliser des projets et des initiatives pour

aider les États à gérer les crimes haineux/racistes, à prendre des décisions politiques pour les Roms et à développer des réponses aux formes spécifiques d'intolérance telles que l'antisémitisme et l'islamophobie. Elle a également permis des initiatives communes pour souligner l'importance de l'amélioration de la collecte de données relatives à la criminalité raciste et à l'égalité raciale.

Collaboration avec le Conseil de l'Europe

La collaboration de la FRA avec le Conseil de l'Europe se fait par sa coopération avec les organismes du Conseil de l'Europe pour les activités associées aux droits de l'homme et à la cohésion sociale, notamment avec le bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, le secrétariat de la convention-cadre pour la protection des minorités nationale, la Division des Roms et. des Gens du voyage et le Comité d'experts sur les Roms, Tsiganes et voyageurs (MG-S-ROM). De plus, l'Agence participe à des réunions du Forum européen des Roms et des Gens du voyage sous l'égide du Conseil de l'Europe. L'apport politique de l'Agence se dirige vers des recommandations et des rapports politiques rédigés par ces organismes.

L'Agence a participé à une réunion stratégique avec le Haut Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. L'objectif de la réunion était d'identifier les problèmes clés relatifs aux droits de l'homme en Europe et de s'assurer que le travail sur les droits de l'homme reste efficace et pertinent. L'Agence continue à coordonner ses informations et ses suggestions stratégiques avec le Haut Commissaire en offrant des données liées au racisme, à la xénophobie, à l'antisémitisme et à l'islamophobie pour des visites de pays et des rapports.

La FRA a poursuivi sa coopération avec la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe en contribuant à sa recommandation de politique générale n° 10 sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans et à travers l'éducation scolaire, et à sa Recommandation de politique générale n° 11 sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de la police. L'Agence a fourni des données et des informations au secrétariat de la convention-cadre pour la protection des minorités nationale et, au cours de l'année 2007, a participé en tant qu'observateur à des réunions du groupe de travail sur les droits de l'homme dans une société multiculturelle.

Collaboration avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

L'Agence est restée impliquée dans le travail de l'OSCE sur la tolérance et la non discrimination. En juin 2007, la FRA a envoyé un orateur à la conférence de haut niveau de l'OSCE sur la lutte contre la discrimination et la promotion du respect mutuel et de la compréhension à Bucarest. Il a fait une présentation sur le rôle des services de police et de la collecte de données dans la lutte contre les

crimes haineux. La FRA a également joué le rôle de médiateur pour un groupe de travail auquel a participé la société civile au cours de la réunion préparatoire avec des ONG. En octobre 2007, la FRA a été invitée par la présidence espagnole de l'OSCE à sa conférence sur l'intolérance et la discrimination contre les musulmans. L'Agence a présenté les conclusions de son rapport «Les musulmans au sein de l'Union européenne: discrimination et islamophobie» (décembre 2006).

La FRA a également travaillé activement avec les délégations des États membres auprès de l'OSCE. Le travail de l'Agence est fréquemment cité dans les déclarations de l'UE lors des conférences et des réunions de l'OSCE. La FRA a organisé, avec la délégation portugaise auprès de l'OSCE, un événement parallèle de l'UE sur son travail et ses attributions au cours de la réunion annuelle de mise en œuvre de la dimension humaine de l'OSCE en septembre 2007. Elle a également organisé un événement parallèle sur la «mise en œuvre des politiques sur les Roms, les Sintés et les Gens du voyage», conjointement avec le point de contact de le BIDDH pour les questions relatives aux Roms et aux Sintés et la Division des Roms et des Gens du voyage du Conseil de l'Europe.

Collaboration avec les Nations unies (NU)

Sur invitation de la délégation de la Commission européenne aux organisations internationale à Genève, la FRA a fait une présentation de ses attributions devant le Groupe de travail intergouvernemental des NU sur la mise en œuvre effective de la Déclaration et du Programme d'Action de Durban. La présentation a souligné que le racisme et la xénophobie resteraient au centre des nouvelles attributions de l'Agence.

Doudou Diène, rapporteur spécial des Nations unies sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale et de xénophobie, a visité l'Agence en avril 2007.

La réunion a permis d'échanger des idées sur les défis mondiaux dans le domaine du racisme et de la xénophobie. L'Agence a également activement participé à la Coalition internationale des villes contre le racisme de l'UNESCO et est devenue membre de son groupe de pilotage.

Politiques d'information en relation avec des problèmes spécifiques

Les communautés musulmanes

Un projet a été mené de décembre 2000 à juin 2001, visant à collecter et à comparer les approches des villes dans le domaine de l'antidiscrimination fondée sur la religion. Il couvrait les bonnes pratiques contribuant à la promotion de la

tolérance et à l'égalité de traitement en matière de religion, dans des domaines essentiels de la vie publique, tels que l'emploi, les services publics et l'éducation. Le projet a également eu pour résultat la formation d'un réseau de communautés locales (LCN) entre les villes concernées et le Comité des régions. En 2007, une série de réunions du LCN ont été organisées pour publier un rapport sur les exemples des initiatives locales s'adressant aux besoins des communautés musulmanes.

La ville de Nantes (France) est devenue membre du LCN. Une réunion du réseau a été organisée par Mannheim afin de discuter de la mise à jour et du développement des informations du nouveau rapport.

La communauté rom

La préoccupation de la FRA en matière de travaux relatifs aux Roms et aux Gens du voyage englobe deux aspects: premièrement, les travaux continus à l'égard des femmes roms et de leur accès aux soins de santé et aux services associés et, deuxièmement, les aspects relatifs à l'égalité d'accès et de traitement au sein de l'enseignement public, notamment la discrimination et la ségrégation.

Les travaux portant sur les femmes roms se sont poursuivis et ont insisté sur les questions liées aux spécificités des sexes. La FRA a organisé une table ronde avec le réseau international des femmes roms (IRWN) et l'initiative des femmes roms, à Stockholm. L'Agence a exploré la possibilité d'étendre les questions d'accès aux soins de santé afin d'intégrer la situation des enfants roms et le contexte des droits des enfants. La FRA a facilité la participation des femmes roms à la conférence sur les droits des femmes roms «*Amare glasura ashunde*» (Faire entendre nos voix), à Stockholm (Suède), les 3 et 4 décembre 2007. La conférence était organisée conjointement par la FRA, le Conseil de l'Europe et le gouvernement de Suède et était axée sur le débat et l'échange de bonnes pratiques en matière d'accès aux soins de santé publics et de lutte contre le trafic. Pour l'Agence, la conférence constituait la suite logique de la publication «Breaking the Barriers: Romani women and access to public health care» (Rompre les barrières: l'accès des femmes roms aux soins de santé publics), qui résultait d'un effort commun réalisé en 2003 par la FRA, le Conseil de l'Europe et le Haut-commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales.

L'Agence a organisé une manifestation commune avec le Conseil de l'Europe et l'OSCE à l'occasion de la réunion de l'OSCE sur la dimension humaine, à Varsovie. Cet événement annexe était axé sur la nécessité d'intensifier la mise en œuvre de la politique relative aux roms. L'Agence a également participé à une réunion de coordination du Groupe de contact informel des organisations et institutions intergouvernementales sur les Roms, les Sintis et les Gens du voyage, convoquée par la présidence de l'UE.

Autres travaux de politique

En réponse aux demandes de ses parties prenantes, l'Agence a commandé des documents de discussion thématique d'orientation sur la discrimination en matière de logement, les droits de l'enfant et la migration, et l'action positive. Les documents serviront soit de base pour l'identification de problèmes majeurs dans ces domaines de politique, soit d'introductions succinctes au sujet et fourniront des réponses de politique.

Activités de coopération et de sensibilisation

En 2007, la préoccupation principale était d'établir de nouvelles relations avec les parties prenantes et de réorienter l'Agence vers la consultation et la collecte d'informations et de suggestions pertinentes sur les aspects relatifs aux droits fondamentaux, qui pourraient être transformées en activités dans le cadre du programme de travail annuel de l'Agence. Cela devait être terminé alors que le cadre pluriannuel de l'Agence n'avait pas encore été adopté avant la fin de 2007. La préparation de la création de la plate-forme des droits fondamentaux (FRP) a constitué un défi considérable et l'Agence a lancé une série de consultations, aussi bien physiques qu'en ligne par le biais de son site web, auprès de la société civile. Il est prévu que la plate-forme soit établie en 2008. L'Agence a commencé le processus visant à établir un contact avec les institutions nationales des droits de l'homme et les agences et organismes communautaires, qui sont deux éléments importants de l'architecture de l'Agence.

La principale activité de sensibilisation était liée à l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous. Le thème a offert à l'Agence l'opportunité de rassembler des éléments clés de ses travaux destinés aux jeunes et d'améliorer sa relation avec sa ville d'accueil. Les deux éléments ont été considérés par l'Agence comme supportant également l'objectif de communication européenne plus large qui vise à rapprocher l'UE de ses citoyens et à démontrer la pertinence des travaux de l'UE à un niveau beaucoup plus local.

La coopération avec la société civile

La FRA a continué de renforcer sa coopération avec les organisations de la société civile. Peu de temps après son inauguration, en avril, l'Agence a commencé une série de consultations publiques sur la coopération de la FRA avec la société civile. Les consultations ont eu lieu entre avril et décembre. L'objectif était de recueillir des opinions en vue de préparer une stratégie de société civile améliorée pour l'Agence, en général, et pour la création de la plate-forme des droits fondamentaux, en particulier.

Les consultations ont été réalisées sous différentes formes. La principale partie consistait en une consultation ouverte en ligne pour laquelle les répondants devaient remplir un questionnaire. Le questionnaire, disponible en anglais, français et allemand, était conçu pour regrouper les points de vue et les opinions de tous les acteurs de la société civile concernés. La consultation a été publiée sur le site web de la FRA et a été annoncée dans le bulletin d'information de la FRA. En outre, une alerte de courrier électronique directe a été envoyée aux organisations de la société civile présentes dans la liste de diffusion de la FRA. Au total, 87 réponses ont été reçues. Les consultations en ligne ont eu lieu à deux occasions: du 18 avril au 18 mai, et du 3 octobre au 3 novembre 2007. Toutes les participations individuelles ont été publiées sur le site web de la FRA.

Les autres participations à la consultation ont été recueillies dans le cadre de deux réunions d'experts d'organisations non gouvernementales (ONG) sélectionnées, en juin et juillet, à Vienne, et lors d'une conférence consultative ouverte destinées aux parties prenantes de la société civile intéressées, en décembre, à Bruxelles. L'objectif des deux réunions d'experts était de regrouper des points de vue et des opinions d'organisations européennes qui disposent d'une solide expertise et d'une grande expérience de l'organisation de réseaux européens d'acteurs de la société civile, dans les différents domaines des droits fondamentaux.

Table ronde européenne

La table ronde européenne a eu lieu à la fin du mois d'octobre et était accueillie par la présidence portugaise de l'UE, à Lisbonne. La table ronde avait pour thème «L'égalité d'accès à l'éducation et à l'emploi pour les jeunes d'origine migrante». L'événement a rassemblé plus de 80 représentants de la société civile, de gouvernements, d'organisations internationales et européennes.

Participation de la FRA aux manifestations de la société civile

Le personnel de la FRA a participé à plusieurs manifestations de la société civile dans des États membres, d'une part pour présenter la FRA, son mandat et sa situation actuelle vis-à-vis de la création des nouvelles structures de l'Agence, et, d'autre part, pour entendre les points de vue des acteurs de la société civile en matière de développement d'éventuelles formes de collaboration entre la FRA et la société civile.

Coopération avec les agences communautaires et autres

L'Agence a encore développé sa coopération avec la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de l'UE (EUROFOUND) par le biais de réunions, d'invitations mutuelles à des événements et de l'échange d'informations. La collaboration avec EUROFOUND est largement considérée comme un essai permettant à l'Agence de développer sa coopération avec d'autres Agences de l'UE, dans le contexte de son cadre pluriannuel.

La FRA a participé à une réunion avec le Comité européen de coordination des institutions nationales des droits de l'homme à Dublin, organisée par la Commission irlandaise des droits de l'homme. L'Agence a discuté avec les représentants des institutions nationales des droits de l'homme de problèmes communs, de domaines de coopération éventuels et de contribution au programme de travail annuel de l'Agence.

Sensibilisation

L'Agence a contribué à l'Année européenne 2007 de l'égalité des chances pour tous par le biais de diverses activités.

L'Agence, en collaboration avec la ville de Vienne et le Conseil de l'éducation de Vienne, a organisé un événement destiné à la jeunesse, afin de sensibiliser les jeunes aux objectifs de l'Année. Sous la devise «chanchen=gleich» (les opportunités nous rendent égaux), près de 2 000 élèves ont participé à la Journée de la diversité de la FRA, le 14 novembre à Vienne. Les ONG locales, les écoles et les institutions européennes de Vienne avaient collaboré avec la FRA pour préparer un programme hautement interactif à l'intention des jeunes participants.

Dans le cadre de son engagement vis-à-vis de la jeunesse, l'Agence a organisé deux visioconférences avec Yad Vashem d'Israël pour les jeunes de Vienne, afin de proposer une première rencontre avec des survivants de l'Holocauste et d'augmenter ainsi la prise de conscience à l'égard des enseignements universels tirés de l'Holocauste, dans le cadre de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, de nos jours. La coopération avec Yad Vashem a été l'une des conséquences de la participation de l'Agence aux séminaires de la Commission européenne sur le racisme, la xénophobie, et l'antisémitisme avec Israël. L'Agence a rejoint le groupe d'action international pour la coopération sur l'éducation, la mémoire et l'étude de l'Holocauste, en tant qu'observateur, et a organisé la consultation auprès des parties prenantes concernées à l'égard de son projet sur «l'éducation en matière de droits fondamentaux dans l'Union européenne». Ce dernier examinera le domaine de l'enseignement à l'égard de l'Holocauste dans le contexte d'une analyse comparative des mesures et activités réalisées en faveur de l'enseignement des droits fondamentaux au travers de l'Union européenne. Le projet s'achèvera en 2008.

Finalement, l'Agence a publié en 2007 sa première publication de sensibilisation spécialement destinée aux jeunes. L'agenda scolaire *(S'cool Agenda)* établit un calendrier de dates clés associées aux questions de racisme et de diversité culturelle et propose des informations sur l'égalité des traitements et la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, la religion ou les croyances, l'âge et le handicap. Il vise à augmenter la prise de conscience des jeunes à l'égard du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme, de la discrimination fondée sur plusieurs aspects et de l'importance du respect et de la tolérance vis-à-vis des différentes cultures et religions. L'agenda scolaire a été très populaire auprès des jeunes de l'UE et au-delà. Les commandes ont dépassé les 10 000 copies demandées.

Informations publiques et communication

Inauguration de l'Agence des droits fondamentaux

Une grande partie des travaux d'information publique et de communication était centrée sur l'inauguration de l'Agence des droits fondamentaux à Vienne, le 1er mars. Grâce au soutien de la Commission européenne et du gouvernement d'Autriche, le programme d'inauguration a été préparé à temps pour les médias, les invités et le grand public. En termes de documents d'information publique, l'Agence devait s'assurer que le site web et les documents d'information publique de support, tels que le règlement, une feuille de questions et de réponses, une feuille d'information, des documents pour les médias et un texte pour le site web soient disponibles le 1er mars.

Equal Voices et bulletin de la FRA

Equal Voices est le magazine de la FRA qui traite de thèmes associés à son mandat. En 2007, la FRA a publié deux éditions: (1) sur les multiples formes de discrimination rencontrées par les femmes («Égalité et discrimination sensibles au genre»), et (2) sur l'inauguration de la FRA elle-même. Ce dernier numéro était dédié à l'inauguration de l'Agence et proposait des interventions de José Manuel Barroso, président de la Commission, du chancelier autrichien Alfred Gusenbauer, et biens d'autres. Il présentait les points de vue du Conseil de l'Europe, de la société civile, des organismes de promotion de l'égalité et des institutions nationales des droits de l'homme, sur l'impact potentiel de l'Agence.

L'Agence a produit six numéros du *Bulletin de la FRA*. Ce bulletin d'information électronique offre des informations sélectives sur les travaux permanents de la FRA, les développements de l'UE et internationaux associés, ainsi que des informations actuelles concernant la situation dans les États membres en matière de racisme, de xénophobie et de questions associées.

La coopération avec les médias

Afin de transmettre les résultats de ses travaux à un public plus large, l'Agence a publié plusieurs communiqués de presse et a répondu à de nombreuses demandes de journalistes européens. La plupart portaient initialement sur l'inauguration de l'Agence, en mars. L'Agence a dû démontrer que ses travaux continuaient dans le domaine de la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, ainsi que dans le domaine de la discrimination basée sur l'orientation sexuelle et des droits de l'enfant, comme cela a été demandé par le Parlement européen et la Commission européenne, respectivement. Cela s'est produit dans un contexte dans lequel les médias attendaient de l'Agence qu'elle entreprenne des activités dans de nouveaux domaines associés aux droits

fondamentaux, immédiatement après son inauguration, en mars. En fournissant des informations objectives et fiables aux médias, l'Agence cherche à favoriser la création de rapports précis sur les questions couvertes par son mandat.

En outre, la FRA a continué à soutenir le prix européen des médias CIVIS pour l'intégration et la diversité culturelle, attribué aux programmes de radio et de télévision qui promeuvent la coexistence multiculturelle et la compréhension interculturelle au sein de l'UE, en tant qu'outil de promotion des bonnes pratiques dans les médias.

Afin d'avoir un impact durable sur la couverture médiatique, l'Agence a également soutenu l'Union européenne de radio-télévision (EBU) dans le cadre du développement d'un ensemble d'outils de diversité culturelle pour les journalistes. L'ensemble d'outils a été publiquement présenté lors de la conférence européenne des médias sur la migration et l'intégration, organisée par France Télévision en novembre 2007. Il sera publié au début de l'année 2008 et rassemble des éléments pratiques (listes de vérification, références) et des conseils en matière de bonnes pratiques, qui peuvent être utilisés, appliqués et dont on peut tirer des enseignements.

Site web de la FRA (http://www.fra.europa.eu)

En 2007, le site web s'est révélé efficace pour la diffusion des publications et des rapports préparés par la FRA et l'ancien EUMC. Le site web a été visité, en moyenne, par 54 246 visiteurs chaque mois, et par 650 949 visiteurs, au total, dans l'année. En 2007 les visites du site web de la FRA ont enregistré une augmentation de 75 % par rapport au nombre total de 371 200 visites en 2006.

En 2007, la FRA a entamé un projet de nouveau lancement de son site web. Ce projet se traduira par une rénovation majeure et une plus grande fonctionnalité, et par une meilleure accessibilité au site. Le projet se poursuivra en 2008.

Comme l'ont révélé les statistiques de téléchargement (voir annexes) en 2007, les travaux de l'Agence sur les communautés musulmanes et l'islamophobie ont continué à susciter beaucoup d'intérêt. Cela se reflète dans l'engagement continu de l'Agence à cet égard, que ce soit par le biais de ses propres activités, ou grâce à des partenariats avec des organisations clés. Le rapport annuel de l'Agence sur la situation des questions couvertes par son mandat demeure un document essentiel pour favoriser la prise de conscience des problèmes et les suggestions relatives à la manière de les traiter. L'autre point fort était l'agenda scolaire de l'Agence destiné aux jeunes, dont les copies ont fait l'objet de près de 7000 demandes en un mois – un public totalement nouveau pour l'Agence.

ANNEXES

Structure et dotation en personnel de la FRA

conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'Agence, en qualité d'organisme de planification et de surveillance,[8] adopte le programme de travail annuel de la FRA, établi conformément au cadre pluriannuel, après que la Commission et le Comité scientifique se sont prononcés vis-à-vis de l'avant-projet soumis par le directeur de l'Agence. Le conseil d'administration adopte également le budget de la FRA, nomme le directeur et le Comité scientifique et adopte les Rapports annuels. En 2007, le conseil d'administration, qui a été nommé en juin, s'est réuni à deux reprises.

Le conseil d'administration de la FRA est constitué d'individus qui disposent d'une expérience appropriée dans la gestion d'organisations publiques ou privées, et, en outre, de compétences dans le domaine des droits fondamentaux. Chaque État membre nomme une personne indépendante ayant des responsabilités de haut niveau au sein d'une institution nationale des droits de l'homme indépendante, ou d'une autre organisation publique ou privée. Une personne indépendante est nommée par le Conseil de l'Europe, et la Commission nomme deux représentants.

Les membres du conseil d'administration de la FRA au 4 mars 2008

Membres		
État membre	**Membre**	**Suppléant**
Belgique/België (BE)	Jozef De Witte	Edouard Delruelle
България (BG)	Emil Konstantinov	Irena Ilieva
Česká republika (CZ)	Jitka Seitlová	Filip Glotzmann
Danmark (DK)	Claus Gulmann	Linda Nielsen
Deutschland (DE)	Heidrun Merk	Eckart Klein
Eesti (EE)	Nele Parrest	Tanel Mätlik
Éire/Ireland (IE)	Anastasia Crickley (Chairperson)	Rory O'Donnell
Ελλάδα (EL)	Linos-Alexandros Sicilianos	Sophia Koukoulis-Spiliotopoulos
España (ES)	Gema Martín Muñoz	*Nomination pending*
France (FR)	Jean-Marie Coulon	Philippe Mettoux
Italia (IT)	Elena Paciotti	Marina Calloni
Κύπρος/Kıbrıs (CY)	Christos Clerides	Xenis Xenofontos
Latvija (LV)	Ilze Brands Kehris	Martins Mits
Lietuva (LT)	Gintaras Švedas	Stasys Šedbaras

8 Art. 12, paragraphe 6, du règlement.

État membre	Membre	Suppléant
Luxemburg (LU)	Victor Weitzel	Patrick Kinsch
Magyarország (HU)	Gábor Halmai	András Kádár
Malta (MT)	Austin G. Bencini	Stefan Frendo
Nederland (NL)	Jenny E. Goldschmidt	Jan Gerco Cornelis Wiebenga
Österreich (AT)	Hannes Tretter (Vice-Chairperson)	Christian Strohal
Polska (PL)	Maciej Dybowski	*Nomination pending*
Portugal (PT)	Rui Pires	*Nomination pending*
România (RO)	*Nomination pending*	Simina Tănăsescu
Slovenija (SI)	Blaž Ivanc	Janez Kranjc
Slovensko (SK)	Beata Oláhová	*Nomination pending*
Suomi/Finland (FI)	Mikko Puumalainen	Ulla Katarina Frostell
Sverige (SE)	Anna-Karin Lundin	Christina Johnsson
United Kingdom (UK)	Marie Staunton	Sarah Cooke
Conseil de l'Europe	Guy De Vel	Rudolf Bindig
Commission européenne	Francisco Fonseca Morillo	Stefan Olsson
Commission européenne	Emmanuel Crabit	José Alegre Seoane

Bureau exécutif

Dans le cadre de ses travaux, le conseil d'administration est assisté par le bureau exécutif,[9] qui s'est réuni à trois reprises en 2007. Le bureau exécutif est constitué du président et du vice-président du conseil d'administration, de deux autres membres du conseil d'administration élus par le conseil d'administration et d'un représentant de la Commission. La personne nommée par le Conseil de l'Europe pour siéger au conseil d'administration peut participer aux réunions du bureau exécutif. Le bureau exécutif est convoqué par le président, lorsque nécessaire, pour préparer les décisions du conseil d'administration et pour assister et conseiller le directeur.

Les membres du bureau exécutif de la FRA

Présidente	Anastasia Crickley /Irlande/
Vice-président	Hannes TRETTER /Autriche/
Membre du conseil d'administration	Elena PACIOTTI /Italie/
Membre au titre du Conseil de l'Europe	Guy DE VEL
Membre de la Commission	Francisco Fonseca Morillo
Membre du conseil d'administration	Ilze BRANDS KEHRIS /Lettonie/

9 Art. 13, paragraphe 1, du règlement.

Directeur

La FRA est dirigée par un directeur nommé par le conseil d'administration. Conformément à l'article 15, paragraphe 4 du règlement, le directeur est responsable de:

- l'exécution des tâches de l'Agence, en particulier la préparation et la publication des rapports de l'Agence, les enquêtes etc., en coopération avec le Comité scientifique;
- l'élaboration et la mise en œuvre du programme de travail annuel de l'Agence;
- toutes les questions de personnel et de la gestion courante;
- l'exécution du budget de l'Agence;
- la mise en œuvre de procédures efficaces de suivi et d'évaluation des résultats obtenus par l'Agence au regard de ses objectifs, et des rapports présentés au conseil d'administration sur les résultats de ce suivi;
- la coopération avec les agents de liaison nationaux;
- la coopération avec la société civile, y compris la coordination de la plate-forme des droits fondamentaux.
- Le directeur rend compte au conseil d'administration. Il participe aux réunions du conseil d'administration et du bureau exécutif.

Le personnel de la FRA

L'Agence recrute son personnel. Ce dernier est soumis aux règlements et aux règles applicables aux fonctionnaires et autres agents des Communautés européennes de l'UE. En 2007 un directeur intérimaire, Beate Winkler, puis un directeur suppléant, Constantinos Manolopoulos, ont dirigé l'Agence en attendant la nomination d'un directeur.

En 2007, l'Agence a permis pour la première fois à de jeunes diplômés d'acquérir une expérience professionnelle pratique dans ses domaines d'activité par le biais d'un programme étendu de stage rémunéré. Neuf stagiaires ont terminé leur formation le 31 juillet 2007 et neufs autres le 29 février 2007. Quinze nouveaux stagiaires ont commencé leur formation pour une période allant de mars 2008 à juillet 2008. Les commentaires, aussi bien des superviseurs que des stagiaires, indiquent que le programme est une grande réussite.

L'organigramme de l'équipe de direction se présentait comme suit à la fin de l'année:

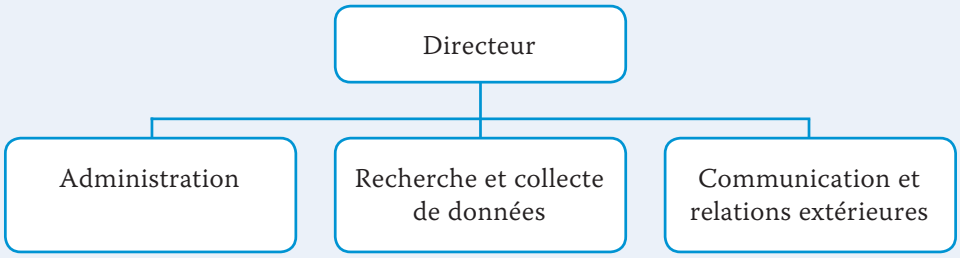

En 2007, la FRA avait un tableau des effectifs de 46 agents temporaires. Au cours de l'année 2007, deux postes sont devenus vacants. La procédure de recrutement pour l'un de ces postes s'est achevée en mars 2008. L'achèvement de l'autre procédure est prévu pour le deuxième trimestre 2008.

Évolution des effectifs des agents temporaires

	2007		2006	
	Décembre	Janvier	Décembre	Janvier
AD[10]	13	15	15	15
AST	21	20	20	20
Total	**34**	**35**	**35**	**35**

11 procédures de recrutement ont été lancées en 2007 afin de développer des listes de réserve pour le recrutement d'agents contractuels. Cela réduira le nombre de personnel intérimaire. 9 de ces 11 procédures de recrutement ont été achevées. En outre, une procédure de recrutement permanente est réalisée pour un poste d'agent temporaire.

10 AD: Administrateur; AST: Assistant

Équilibre hommes/femmes (y compris les agents temporaires et les agents contractuels)

	ÂGE					Total par catégorie
GENRE	20-29	30-39	40-49	50-59	60-63	
Femme	1	15	2	1	0	19
Homme	0	9	6	5	0	20
Total par tranche d'âge	**1**	**24**	**8**	**6**	**0**	**39**

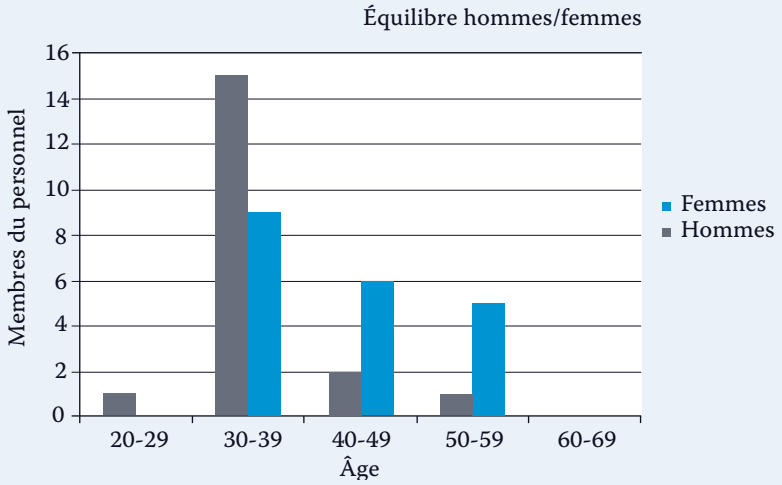

Équilibre géographique (y compris les agents temporaires et les agents contractuels)

	NATIONALITÉ													
GENRE	AT	BG	BE	CZ	DE	FI	FR	UK	EL	IT	LU	PT	RO	Total
Femmes	8	1	0	1	2	1	2	1	1	1	0	0	1	19
Hommes	3	0	1	0	4	0	0	4	5	1	1	1	0	20
Total	**11**	**1**	**1**	**1**	**6**	**1**	**2**	**5**	**6**	**2**	**1**	**1**	**1**	**39**

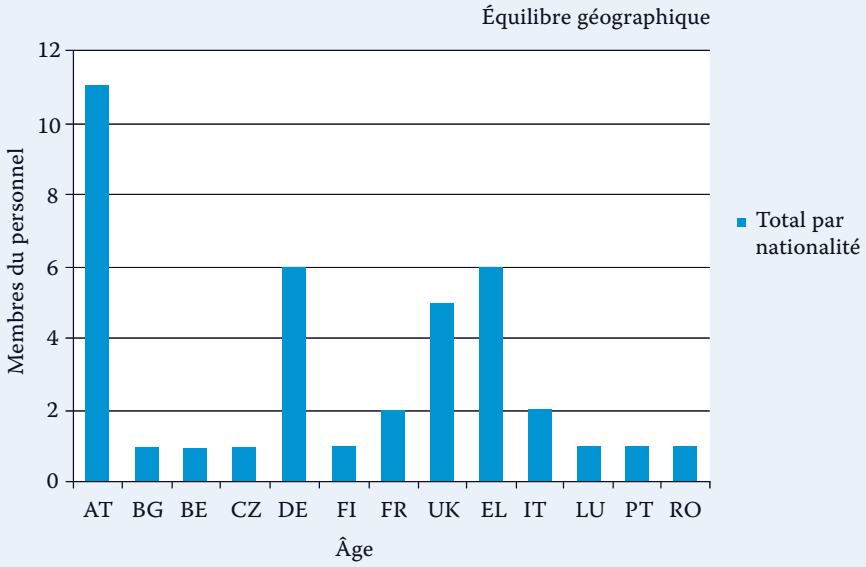

Aspects financiers et comptabilité

Recettes

La source de recettes de l'Agence est une subvention financée par le budget général de la Communauté européenne. La subvention de l'UE à l'Agence s'est élevée à 14 000 000 EUR en 2007. La FRA a reçu une enveloppe supplémentaire de 281 093 EUR en 2007 au titre des projets PHARE RAXEN, en sus des 483 908 EUR déjà perçus en 2006, afin de soutenir le processus d'élargissement de l'UE.

Au cours des prochaines années, les ressources financières et humaines de l'Agence seront progressivement développées. La planification financière de la Commission européenne pour la FRA de 2007 à 2012 est la suivante:

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Budget, en millions d'euros	14	15	17	20	20	22

Dépenses

En 2007, le montant global des fonds engagés (fonds versés en 2007 plus crédits reportés en 2007) a augmenté de 4 % et s'élève à 98 % du montant total des crédits. Par ailleurs, la part des crédits engagés pour le titre III a augmenté de 6 %, ce qui reflète l'effort permanent accompli par la FRA pour améliorer l'exécution du budget.

Exécution du budget 2007 (montants en EUR)

	Budget initial*	Budget final**	Montants versés en 2007	Montants reportés en 2008	Pourcentage***
Titre I (Personnel)	3 838 500	4 880 000	3 902 307	109 660	98,22%
Titre II (Bâtiments, équipements et dépenses diverses de fonctionnement)	751 500	2 531 000	750 233	1 586 610	98,41%
Titre III (Dépenses de fonctionnement)	4 386 000	6 589 000	1 809 704	5 620 555	98,54%
Total	**8 976 000**	**14 000 000**	**6 462 584**	**7 316 825**	**98,42%**
Projets PHARE RAXEN ****	-	281 093	392 295	133 784	
Total du budget	**8 976 000**	**14 281 093**	**6 854 879**	**7 450 609**	

* Tel que présenté au début de l'année.

** Tel que modifié à la fin de l'année suite aux réaffectations nécessaires.

*** *(Montants versés en 2007 +Montants reportés en 2007) / Budget final*

**** *Crédits multiannuels – Les paiements 2007 sont constitués de montants reçus lors des exercices précédents.*

Bilan provisoire de la FRA au 31 décembre 2007

ACTIF	EUR 2007	EUR 2006
A. ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations incorporelles	109 324	83 678
Immobilisations corporelles	333 108	387 745
Investissements	-	-
Emprunts	-	-
Préfinancement à long terme	-	-
Créances à long terme	-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	**442 432**	**471 423**
B. ACTIFS COURANTS		
Stock	-	-
Préfinancement à court terme	-	70 000
Créances à court terme:	291 067	452 883
Investissements à court terme:	-	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie	8 195 805	2 287 953
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	**8 486 872**	**2 810 836**
TOTAL DES ACTIFS	**8 929 304**	**3 282 260**
PASSIF		
C. PASSIFS NON COURANTS		
Avantages du personnel	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-
Passifs financiers	-	-
Autres passifs à long terme	-	-
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	-	-
D. PASSIFS COURANTS		
Avantages du personnel	-	-
Provisions pour risques et charges	48 373	47 552
Passifs financiers	-	-
Comptes créditeurs	1 588 052	1 534 837
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	**1 636 425**	**1 582 389**
TOTAL DES PASSIFS	**1 636 425**	**1 582 389**
E. ACTIF NET / PASSIFS	**7 292 879**	**1 699 871**
Réserves	-	-
Résultat cumulatif	7 292 879	1 699 871
Intérêts minoritaires	-	-
TOTAL ACTIF NET / PASSIFS	**7 292 879**	**1 699 871**

Publications 2007

Rapport sur le racisme et la xénophobie dans les États membres de l'UE

Le rapport couvre les développements en matière de racisme et de xénophobie dans les États membres de l'UE pendant l'année 2006. Il présente des informations et des données dans cinq domaines thématiques: aspects légaux, emploi, éducation, logement et violence et crimes racistes. Selon les données collectées par l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA), les traitements inégaux se poursuivent dans le domaine de l'emploi, du logement et de l'éducation. Les statistiques sur les crimes racistes commis en 2005 et en 2006 sont à la hausse dans un certain nombre de pays de l'UE. Si les signes indiquant que la législation antidiscrimination de l'UE a un impact positif se multiplient, les victimes des discriminations ne sont pas toujours informées des nouvelles règles. Ce sont les principaux résultats découlant du Rapport, qui a été présenté au Parlement européen le 27 août 2007.

Tendances et évolution de 1997 à 2005: combattre la discrimination ethnique et raciale et promouvoir l'égalité dans l'Union européenne

Cette publication résume et analyse les informations et données pertinentes collectées par RAXEN depuis 2000. Elle offre une présentation concise des tendances sur plusieurs années dans le domaine de la lutte contre le racisme dans l'UE, en suivant le développement du racisme et de la discrimination associée dans la période de 1997 à 2005. Elle fait le point sur les progrès des initiatives de l'UE et des États membres pour lutter contre ces phénomènes.

Rapport annuel 2007 – Activités de la FRA en 2007

Ce rapport fournit un compte rendu des activités de l'Agence en 2007.

Data collection and research activities on racism and xenophobia by the EUMC (2000-2006): Lessons learned for the EU Fundamental Rights Agency [collecte de données et activités de recherche sur le racisme et la xénophobie par l'EUMC (2000-2006): enseignements tirés pour l'Agence européenne des droits fondamentaux]

Cette publication a été développée à la lumière du fait que l'Agence devrait continuer ses travaux sur le racisme et la xénophobie, tout en se développant dans de nouveaux domaines de droits fondamentaux. Il est ainsi approprié de réfléchir de manière critique aux méthodologies employées par le passé en matière de collecte de données et d'activités de recherche, de décrire l'évolution des travaux de l'EUMC depuis 2000, de réfléchir de manière critique à la manière dont ces techniques et

méthodologies ont contribué à un effort en faveur de la fiabilité et de la comparabilité des données, et de démontrer que des enseignements ont été tirés, afin d'améliorer les méthodologies de collecte de données à l'avenir. Il convient d'insister sur le fait que ce document n'est pas un document stratégique et qu'il s'appuie exclusivement sur l'expérience de l'EUMC. L'Agence européenne des droits fondamentaux révisera les méthodologies de collecte de données et de recherche conformément à ses besoins spécifiques.

Immigrants and political participation: Background, theory, and empirical suggestions (les immigrants et la participation politique: contexte, théorie et suggestions empiriques)

Ce document aborde la question de la participation politique relative aux immigrants. A partir d'une vue d'ensemble historique, ce document examine les raisons pour lesquelles les immigrants votent, et aborde une variété de questions méthodologiques associées à une participation politique au sein de la communauté immigrante, afin de proposer des observations empiriques, de couvrir des exemples au niveau local et pratique, qui ont, sans doute, réussi à améliorer la participation politique des immigrants.

«Briefing Note on the Anti-Discrimination Directives and Diversity Management» (note d'information relative aux directives sur l'antidiscrimination et la gestion de la diversité)

Cette publication est une «note d'information» requise par la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen. Elle a été présentée lors de l'audition du Parlement européen sur les progrès réalisés dans le domaine de l'égalité des chances et de la non-discrimination au sein de l'Union européenne en novembre 2007."Briefing Note on the Framework Decision on combating racism and xenophobia"

«Briefing Note on the Framework Decision on combating racism and xenophobia» (note d'information sur la décision-cadre relative à la lutte contre le racisme et la xénophobie)

Cette publication est une «note d'information» requise par la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen. Elle a été présentée lors de l'audition du Parlement européen dans le domaine en mars 2007.

Le magazine «Equal Voices»

Le magazine «Equal Voices» est habituellement publié trois fois par an et présente des articles approfondis englobant des analyses, des nouvelles études, des enquêtes, des commentaires d'experts et des concepts pour une intégration réussie. En 2007, en raison de contraintes liées aux ressources humaines, l'Agence a publié deux numéros. Le numéro 22 de décembre 2007, «**Equality and discrimination through the gender lens**» (L'égalité et la discrimination sous l'optique du genre), cherche à offrir une vue d'ensemble des principales questions relatives à la discrimination multiple, sur la base d'une interview de Louise Arbour, Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Le numéro 21 «**EU launches new Agency for Fundamental Rights**» (L'UE inaugure la nouvelle Agence des droits fondamentaux), publié en octobre 2007, vise à fournir des informations concernant l'ouverture de la FRA à Vienne et sa valeur ajoutée.

Le bulletin et les brochures de la FRA

Le bulletin de la FRA est un instantané des informations actuelles liées aux domaines du mandat de l'Agence. Il a pour but de tenir ses lecteurs au courant des initiatives et des développements politiques majeurs relatifs au mandat de la FRA à travers les États membres de l'UE, au sein des institutions de l'UE et de ses organismes, et lancés par des organisations internationales et par la société civile. Le bulletin est publié au format électronique six fois par an, en anglais, français et allemand. En 2007, la FRA a publié 6 bulletins (numéro 01/2007-mars 2007, numéro. 02/2007-mai 2007, numéro 03/2007-juillet 2007, numéro 04/2007-août 2007, numéro 05/2007-octobre 2007, numéro 06/2007-novembre 2007). Ces numéros ont été envoyés par courrier électronique à des adresses individuelles d'organismes de l'UE, d'organisations gouvernementales, de gouvernements d'États membres et d'ONG.

Toutes les publications peuvent être téléchargées à partir du site web de la FRA *www.fra.europa.eu*, ou commandées gratuitement auprès de la FRA, à l'adresse suivante: *information@FRA.europa.eu*

Manifestations et réunions organisées ou coorganisées par la FRA en 2007

Janvier

26 janvier	**Table ronde nationale autrichienne sur l'extension du mandat de l'EUMC à l'Agence des droits fondamentaux:** Vienne (Autriche) Organisée conjointement par les membres autrichiens du conseil d'administration de l'EUMC avec le bureau du chancelier fédéral autrichien, le Ludwig Boltzmann Institute et l'EUMC.

Février

28 février	**27e réunion du conseil d'administration de l'EUMC** (assemblée générale extraordinaire): Vienne (Autriche) **46e réunion du bureau exécutif de l'EUMC**: Vienne (Autriche)

Mars

1er mars 2007	**Inauguration de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA)**: Vienne (Autriche) Soutenue par la chancellerie fédérale de la République d'Autriche, le ministère fédéral des affaires européennes et internationales de la République d'Autriche et la ville de Vienne. **1er conseil d'administration intérimaire de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA)**: Vienne (Autriche)

Avril

16 avril	**Vidéoconférence organisée en collaboration avec Yad Vashem**: Vienne (Autriche)
19-20 avril	**Réunion 2007 des points focaux nationaux RAXEN**: Vienne (Autriche)

Mai

11 mai	**1re réunion du groupe spécial pour le conseil d'administration intérimaire de la FRA** Vienne (Autriche)
30 mai	**2e réunion du groupe spécial pour le conseil d'administration intérimaire de la FRA** Vienne (Autriche)

Juin

11-12 juin	**Séminaire sur la directive relative à l'égalité raciale: promouvoir la prise de conscience des règles de la Communauté contre la discrimination raciale:** Zagreb (Croatie)
25-26 juin	**Séminaire sur la directive relative à l'égalité raciale: promouvoir la prise de conscience des règles de la Communauté contre la discrimination raciale:** Istanbul (Turquie)
25 juin	**3e réunion du groupe spécial pour le conseil d'administration intérimaire de la FRA:** Vienne (Autriche)

Juillet

12-13 juillet	**Première réunion du conseil d'administration de la FRA:** Vienne (Autriche)
16-17 juillet	**Réunion des Officiers de liaison nationaux de la FRA:** Vienne (Autriche)

Septembre

21 septembre	**1re réunion du bureau exécutif de la FRA:** Vienne (Autriche)
26 septembre	**Réunion de l'OSCE sur la dimension humaine – Mise en œuvre de politiques relatives aux Roms, Tziganes et Gens du voyage**: Varsovie (Pologne) Événement commun du point de contact du BIDDH de l'OSCE sur les questions relatives aux Roms et aux Tziganes, de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) et de la division Roms et Gens du voyage du Conseil de l'Europe.
27-28 septembre	**Table ronde de la FRA avec le réseau de communautés locales**: Mannheim (Allemagne)

Octobre

15-16 octobre	Réunion des Officiers de liaison nationaux de la FRA: Vienne (Autriche)
22 octobre	**2e réunion du bureau exécutif de la FRA:** Vienne (Autriche)
22-23 octobre	**2e réunion du conseil d'administration de la FRA:** Vienne (Autriche)
29-30 octobre	**Conférence de la table ronde européenne 2007 de la FRA**: Lisbonne (Portugal) Égalité d'accès à l'éducation et à l'emploi pour les jeunes d'origine migrante

Novembre

14 novembre	**Journée sur la diversité de la FRA (Tag der Vielfalt)**: Vienne (Autriche)

Décembre

10-11 décembre	**Conférence consultative de la FRA pour les parties prenantes de la société civile sur la création de la plate-forme des droits fondamentaux** Bruxelles (Belgique) Discussions de groupe et en plénière des organisations de société civile nationales, européennes et internationales. Le suivi de la conférence a été inclus dans le rapport des consultations 2007 concernant la mise sur pied de la plateforme des droits fondamentaux et, plus généralement, la coopération entre l'Agence et la société civile.

Manifestations et réunions auxquelles la FRA a participé en 2007

Avril

8 avril	**Journée internationale des Roms**

Mai

10 mai	**Conférence: CIVIS-Preisveleihung 2007** Berlin (Allemagne)

Novembre

28-29 novembre	**Conference: «Vers une stratégie européenne contre la violence dans le sport»**: Brussels (Belgium)

Décembre

2 décembre	**Table ronde de la FRA avec les réseaux de femmes roms** Stockholm (Suède)
3-4 décembre	**Conférence sur les droits des femmes roms «Amare glasura ashunde» (Faire entendre nos voix)**, Stockholm (Suède)

Publications de la FRA ayant fait l'objet du plus grand nombre de téléchargements en 2007

Titre	Date de publication	Nombre de téléchargements
Les musulmans au sein de l'Union européenne: discrimination et islamophobie	Déc. 06	154 454
Rapport sur le racisme et la xénophobie dans les États membres de l'UE	Août 07	150 178
Rapport annuel 2006 – Partie 2	Nov. 06	90 605
Perceptions de la discrimination et de l'islamophobie: Points de vue de membres des communautés musulmanes dans l'Union européenne	Déc. 06	27 294
Les Roms et les Gens du voyage dans l'enseignement public	Mai 06	20 334
Diversité culturelle et intégration dans le domaine de l'emploi	Août 05	17 993
Impact des attentats à la bombe du 7 juillet 2005 à Londres sur les communautés musulmanes dans l'UE	Nov. 05	17 768
Migrants, Minorities and Education (les migrants, les minorités et l'enseignement)	Jan. 05	17 594
Tendances et évolution de 1997 à 2005: combattre la discrimination ethnique et raciale et promouvoir l'égalité dans l'Union européenne	Juil. 07	16 711
Summary Overview of the situation in the European Union 2001-2005 (aperçu succinct de la situation dans l'Union européenne 2001-2005)	Mai 06 Mise à jour décembre 06	12 503
Migrants' Experiences of Racism and Discrimination in the EU (les expériences des migrants en matière de racisme et de discrimination dans l'UE)	Mai 06	8 610
Brochure du programme	Octobre 07	8 529
Attitude des majorités envers les minorités (rapport 1- 4)	Mars 05	7 563
Rapport annuel 2005 – Résumés	Nov. 05	7 509
Rapport annuel 2007 – Activités de la FRA en 2007	Juil. 07	7 062
Equal Voices	Juin 05	6 755
Agenda scolaire	Nov. 07	6 741
Migrants Minorities and Housing (les minorités migrantes et le logement)	Janv. 06	5 107
Rapport annuel 2005 – Partie 2	Nov. 05	4 933
The Fight against Antisemitism and Islamophobia: Bringing Communities together (European Round Tables Meetings) RT3 [la lutte contre l'antisémitisme et l'islamophobie: rassembler les communautés (réunions de tables rondes européennes) RT3]	Jan. 05	4 393
Les migrants, les minorités et l'emploi	Nov. 03	4 084
La violence raciste dans 15 États membres de l'UE	Juin 06	4 046
Migrants, minorités et législation	Mai 02	2 257
Définitions de travail AS	Mars 05	1 902
Rapport annuel 2006 – Résumés	Nov. 06	1 649
Manifestations d'antisémitisme dans l'UE 2002 2003	Janv. 05	1 277
Attitudes des majorités envers les minorités – Résumé	Mars 05	865
La surveillance policière de la criminalité et de la violence racistes (septembre 2005)	Sept. 05	305

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

Activités en 2007

Design & Composition: red hot 'n' cool, Vienne

2009 - 46 pp. - 21 x 29,7 cm

ISBN-13: 978-92-9192-228-4

De nombreuses informations sur l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne sont disponibles sur le site internet de la FRA (http://fra.europa.eu).

Comment vous procurer les publications de l'Union européenne?

Publications payantes:

- sur le site de l'EU Bookshop: http://bookshop.europa.eu;
- chez votre libraire, en lui donnant le titre, le nom de l'éditeur et/ou le numéro ISBN;
- en contactant directement un de nos agents de vente.
  Vous obtiendrez leurs coordonnées en consultant le site: http://bookshop.europa.eu ou par télécopie au numéro suivant: +352 2929-42758.

Publications gratuites:

- sur le site de l'EU Bookshop: http://bookshop.europa.eu;
- auprès des représentations ou délégations de la Commission européenne.
  Vous obtiendrez leurs coordonnées en consultant le site: http://ec.europa.eu ou par télécopie au numéro suivant: +352 2929-42758.

TK-AE-08-001-FR-C

FRA - Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
A-1040 Vienne, Schwarzenbergplatz 11
Tel.: +43 1 580 30 - 0
Fax: +43 1 580 30 - 693
E-Mail: information@fra.europa.eu
http://fra.europa.eu

Office des publications
Publications.europa.eu

ISBN 978-92-9192-228-4
9 789291 922284